

Québec, le 8 février 2017

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**

**V/Réf. :** [REDACTED]

**N/Réf. : 0801-01-2016-2017-377**

---

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 31 janvier 2017, laquelle vise à vérifier auprès du Tribunal administratif du Québec l'absence ou l'existence de litiges, de réclamations ou de dossiers ouverts concernant Parker Hannfin Canada

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient un dossier ouvert correspondant à votre demande (SAI-M-232752-1412).

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie des plumitifs de ces dossiers, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Plumitif